



Ref. :Cq21mars2012

## Communiqué de Presse

Paris, le 21 mars 2012

### La Commission propose un projet de Directive sur le travail détaché en Europe :

## **Dumping social, un premier signal pour réduire les distorsions de concurrence destructrices d'emplois**

La Commission Européenne propose aujourd'hui au législateur européen d'adopter une nouvelle directive portant sur la mise en œuvre des dispositions applicables au détachement des travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de service. Avec cette proposition la Commission affiche son ambition d'encadrer les conditions d'exercice des travailleurs détachés et d'introduire une responsabilité plus forte des Etats en matière de respect des règles.

Il s'agit d'un premier signal positif à la suite de la plainte déposée il y a un an par le *Collectif contre le Dumping social* en Europe qui se félicite donc de cette initiative de la Commission. La prise en compte, dans le projet de directive du problème exposé dans la plainte - à savoir l'insuffisant encadrement de la notion de travail détaché - démontre la justesse de son analyse.

**Pour le *Collectif contre le dumping social en Europe*, la future directive devra renforcer le contrôle des sociétés «boîtes aux lettres» pour qu'elles ne puissent plus user du détachement des travailleurs en contournant les règles européennes sur le travail intérimaire<sup>1</sup>.**

Pour passer des intentions à la réalité dans un contexte favorable de clarification des règles sociales communautaires, les autorités françaises devront peser de tout leur poids pour que les textes proposés apportent une réponse réellement concrète et se traduisent par l'arrêt des comportements de certains pays européens qui ferment les yeux sur les pratiques de dumping social. Le *Collectif contre le Dumping social* a d'ailleurs saisi les candidats à l'élection présidentielle<sup>2</sup> constatant, qu'à ce jour, la sauvegarde des emplois et le maintien des activités industrielles restent des sujets oubliés de la campagne. Le chômage et la désindustrialisation sont deux fléaux économiques et sociaux qui imposent une mobilisation pour qu'il soit mis fin à ces pratiques de dumping social destructrices d'emplois et d'activités sur notre territoire.

1) Pour rappel, cette pratique consiste à remplacer les salariés de l'industrie par de la main-d'oeuvre détachée provenant de pays à très bas niveaux de salaire et de protection sociale ; ces salariés sont lors « mis à disposition » par des sociétés étrangères «boîtes aux lettres». Grâce à ce système de « prestations de service » qui lui permet de se soustraire aux règles applicables au travail intérimaire (« même travail, même salaire »), l'industrie de la viande allemande se développe sur la base d'un coût moyen du travail de 6 €/h, sans salaire minimum et sans convention collective. Tout ceci détruit les emplois dans les pays limitrophes comme la France où ce coût est d'environ 20 €/h.

2) Les candidats à la Présidence de la République ont été saisis directement, ainsi que publiquement par voie de presse le 12 mars dernier, afin que sous trois semaines ils puissent se mobiliser et formuler les trois actions prioritaires qu'ils s'engagent à mettre en œuvre au lendemain de l'élection, et ce, afin de mettre fin à ce fléau économique et social. Les salariés de l'industrie française attendent ces réponses. Celles-ci seront rendues publiques le 2 avril.

Contact : François Cassagnol, Tél.: 01 53 02 40 34 - 06 83 90 67 05  
[francois.cassagnol@snivsnep.fr](mailto:francois.cassagnol@snivsnep.fr)

Collectif contre le dumping social en Europe – 17 place des vins de France – 75012 PARIS  
Soutenez son action en signant la pétition sur le site : <http://www.stop-dumping-social-europe.org>